



Direction de la Voirie ~ Service Ingénierie

Bilan de Concertation Préalable

Saint-Genis-Laval

Aménagement du chemin de Moly

du mercredi 1^{er} septembre 2010 au lundi 4 octobre 2010

SOMMAIRE

PARTIE 1 : L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE 3

Les objectifs de la concertation préalable 4

1.Rappel du contexte de la concertation 4

2.L'objet et les attendus de la concertation préalable..... 5

Les modalités de la concertation préalable 6

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE..... 7

Restitution des positions exprimées 8

1.Synthèse sur la participation 8

2.Positions exprimées 9

PARTIE 1 : L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les objectifs de la concertation préalable

La concertation préalable au sens des articles L300-2, R300-1-2 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet d'aménagement du chemin de Moly, située sur la commune de Saint-Genis-Laval.

1. Rappel du contexte de la concertation

Le 28 juin 2010, par sa délibération n°2010-1612, le Grand Lyon a décidé d'ouvrir la concertation préalable concernant l'aménagement du chemin de Moly.

Pour mémoire,

- Le chemin de Moly relie Saint-Genis-Laval à Oullins par le plateau agricole des Hautes Barolles. Ce chemin présente les caractéristiques d'une voie vicinale.
- Le développement de l'habitat, du trafic et d'itinéraires « mode doux » en lien avec le projet nature du plateau des Hautes Barolles impose le réaménagement de cette voie de desserte.
- L'opération a été inscrite à la Programmation Pluriannuelle des Investissements du Grand Lyon en décembre 2008.
- Le dossier a été transféré au niveau opérationnel à la Direction de la Voirie du Grand Lyon en juillet 2009.
- La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Communauté urbaine de Lyon.

2. L'objet et les attendus de la concertation préalable

Les aménagements prévus relevant spécifiquement de la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon portent sur l'aménagement du chemin de Moly sur 1500 mètres de long entre le Boulevard du Général de Gaulle au Nord (commune d'Oullins) et le Chemin de Beaunant au Sud (commune de Saint Genis Laval).

Les objectifs du projet de voie nouvelle sont les suivants :

- Conformément au plan local d'urbanisme, élargir le chemin à 10 mètres sur 1500 mètres de long,
- Réaménager et répartir l'espace public en fonction des différents usages, notamment automobiles, piétons et cyclables,
- Equiper le chemin d'un système de collecte, de stockage et de rejet des eaux pluviales.

L'objectif de la concertation préalable est d'associer, d'informer et de recueillir les remarques et suggestions du public sur la définition de ce projet d'aménagement.

Les modalités de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée du mercredi 1^{er} septembre au lundi 4 octobre 2010 dans la commune de Saint Genis Laval.

Dossiers de concertation

Deux dossiers de concertation accompagnés de cahiers ont été déposés à la Mairie de Saint Genis Laval, ainsi qu'au siège du Grand Lyon.

Chaque dossier de concertation était constitué d'un rappel du contexte général de l'opération, d'un plan de situation et de plusieurs schémas d'aménagement envisageables, d'un rappel des objectifs de l'opération et des enjeux.

Avis administratifs

Un avis administratif, annonçant le début et la fin de la concertation, et la délibération n°2010-1612 ont été affichés du mercredi 1^{er} septembre au lundi 4 octobre 2010 inclus, aux emplacements réservés aux publications officielles au siège du Grand Lyon et à la mairie de Saint Genis Laval.

Un certificat d'affichage a été produit par la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Saint Genis Laval au début et à l'issue de la période d'affichage.

Presse

Un avis administratif annonçant les jours, les horaires et les lieux de mise à disposition du public du dossier de concertation et des cahiers, a par ailleurs été publié :

- le samedi 28 août 2010 dans le journal le Progrès, rubrique annonces légales
- et le samedi 28 août 2010 dans le journal le Tout-Lyon, rubrique annonces légales.

Réunion publique

La procédure de concertation préalable n'a pas donné lieu à l'organisation d'une réunion publique.

PARTIE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Restitution des positions exprimées

Les habitants de Saint Genis Laval ont pu s’exprimer grâce aux cahiers de concertation.

Nous vous présentons ci-dessous une synthèse de la participation et des positions exprimées lors de la concertation préalable.

1. Synthèse sur la participation

Cahiers de concertation

Quinze avis ont été exprimés dans les cahiers de concertation.

L’origine géographique de ces avis est la suivante :

	Communauté urbaine de Lyon	Saint Genis Laval
Avis exprimés	0	15

Courriers

La Communauté urbaine n’a reçu aucun courrier relatif à cette concertation préalable.

2. Positions exprimées

2.1. Concernant le diagnostic

Plusieurs habitants ont évoqué la situation actuelle (5 avis sur 15). Les avis exprimés confirment le bilan dressé par les services du Grand Lyon, en particulier :

- l'augmentation du trafic automobile,
- et la dangerosité actuelle du chemin pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes.

2.2. Concernant les objectifs du programme

Les avis exprimés confortent les objectifs et les enjeux proposés, à savoir :

- créer une voie apaisée adaptée aux modes doux,
- donner la priorité à une circulation piétonne et cycliste, sure et confortable,
- et réduire la vitesse des véhicules.

2 avis mettent en évidence des problèmes de ruissellement des eaux pluviales en direction des propriétés privées. Ces avis sont cohérents avec l'objectif proposé d'équiper le chemin de Moly d'un système de collecte, de stockage et de rejet des eaux pluviales.

2 habitants s'interrogent sur le devenir réel du chemin de Moly (future pénétrante nord correspondant à un axe de circulation important).

2.3. Concernant les propositions d'aménagement

Cohérence avec les objectifs du programme

Les avis sont partagés à ce sujet.

Certains habitants (4 avis) pensent que les aménagements proposés vont faciliter l'augmentation du trafic automobile et des nuisances, et rendre le chemin plus dangereux. Ce projet aurait alors un effet contraire à l'objectif affiché (créer une voirie apaisée, adaptée aux modes doux).

Ce constat a conduit les habitants (2 avis) à formuler de nouvelles propositions d'aménagement :

- mise en place d'une séparation centrale des deux voies de circulation,
- retour à des dimensions de voirie plus raisonnables,
- l'aménagement d'un nouvel itinéraire passant par le chemin de Pressin pour dévier les flux de circulation en direction du chemin de Beaunant,
- rajout de chicanes et de ralentisseurs,
- rajout de stops.

A l'inverse, plusieurs habitants (2 avis) considèrent que les propositions d'aménagement présentées dans le dossier de concertation (plateaux surélevés, chicanes, élargissement), permettent d'atteindre les objectifs proposés et de réduire la vitesse des véhicules.

Un habitant demande une étude portant sur le positionnement des ralentisseurs.

REPONSE DU GRAND LYON

*L'un des enjeux principal du programme consiste à créer des aménagements permettant de limiter la vitesse des véhicules et de sécuriser les déplacements. **Le projet sera conçu de manière à respecter cet enjeu.** Au vue des remarques formulées, le choix des aménagements de sécurité (nature, nombre positionnement) fera l'objet d'une attention particulière lors de la conception du projet.*
La création d'un nouvel itinéraire traversant le chemin de Pressin sera portée à la connaissance des élus. Cette solution n'est pour l'instant pas compatible avec les documents d'urbanisme. Elle est située hors du périmètre du projet.

Le stationnement

Il s'agit d'un thème évoqué à 4 reprises.

2 avis portent sur les 4 places de parking situées à l'entrée du lotissement « les Jardins de Moly » et évoquent le déplacement de ces stationnements et les problèmes de visibilité qu'ils créent.

1 avis exprime la nécessité de créer plusieurs places de stationnement sur la partie sud du chemin de Moly (tronçon Molinette – Putet), soit pour compléter le stationnement privé résidentiel, soit pour les livraisons.

REPONSE DU GRAND LYON

Le programme prévoit la création de quelques places de stationnement. L'opportunité de créer quelques places supplémentaires dans la partie sud du chemin de Moly sera analysée lors de la conception du projet.

Les ouvrages hydrauliques

8 avis ont été exprimés à ce sujet, exclusivement par des habitants du lotissement « les Jardins de Moly ». L'ensemble de ces avis concerne le positionnement éventuel d'un bassin de rétention sur un espace vert situé dans ce lotissement.

3 avis sont défavorables à cette proposition en raison soit de l'absence de déclaration d'utilité publique du projet, soit d'un manque d'informations, soit des dégradations causées au terrain actuel.

5 avis soulignent un manque d'informations concernant cet ouvrage hydraulique.

En conséquence, cette proposition soulève de nombreuses interrogations retranscrites dans 3 avis différents : rôle et utilité de l'ouvrage, ses dimensions, son entretien, remise en état du terrain après travaux, propriété du terrain d'assiette de l'ouvrage, responsabilité en cas de dégâts.

2 habitants demandent l'organisation d'une réunion d'information avec l'ensemble des copropriétaires.

Enfin, 2 avis évoquent les autres solutions envisageables, en particulier celle relative à l'implantation d'un ouvrage hydraulique à l'angle du carrefour chemin de la Bégonnière / chemin de Moly.

REPONSE DU GRAND LYON

L'un des objectifs du programme consiste à doter le chemin de Moly d'un système de collecte, de stockage et de rejet des eaux pluviales. Ces aménagements sont indispensables. Une étude hydraulique spécifique a été engagée pour définir d'une part le type d'aménagements envisageables pour les 3 bassins versants constituant le chemin de Moly et les caractéristiques de ces aménagements (dimensions et position). Cette étude n'est pas encore terminée. Dans la mesure où les solutions envisagées sont susceptibles d'affecter des terrains privés, les propriétaires concernés seront informés et consultés.

Espaces piétons

Un habitant souligne l'adéquation entre la création de larges trottoirs pour les piétons et les objectifs du programme.

Un avis exprime l'inquiétude d'un riverain concernant l'appropriation de l'espace public par certaines catégories de piétons.

REPONSE DU GRAND LYON

Le deuxième point ne peut pas être intégré en tant qu'élément de programme.

Espaces cyclables

Un avis souligne l'adéquation entre la création d'aménagements cyclables et les objectifs du programme.

Aménagements paysagers

Un avis exprime l'incohérence entre les aménagements proposés et la volonté de conserver le secteur en zone verte.

Plusieurs avis (3 avis) retranscrivent au contraire la capacité des aménagements paysagers proposés à améliorer l'ambiance actuelle de la voie, à embellir le secteur, voire à donner une certaine valeur au quartier.

Visibilité pour les entrées / sorties de propriété

Un habitant indique qu'il s'agit d'une thématique importante en lien avec la sécurisation des déplacements.

Un habitant considère que les places de stationnements positionnées à la sortie du lotissement des Jardins de Moly créent un problème de visibilité.

REPONSE DU GRAND LYON

La prise en compte des problèmes de visibilité à la sortie des propriétés privées est un élément important du programme. En conséquence, le positionnement des places de stationnement sera défini en tenant compte de cette thématique.

3. Conclusions

3 avis correspondent à des oppositions fermes au projet. Pour 2 avis exprimés, ces oppositions portent davantage sur des propositions d'aménagement présentées dans le dossier de concertation que sur les objectifs mêmes du projet.

Toutefois, la majorité des avis exprimés (9 avis) confirme la nécessité d'aménager le chemin de Moly et traduit une adhésion aux objectifs et aux enjeux affichés.

Les autres avis correspondent soit à des observations, soit à des interrogations.

En conséquence, la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet.

Grand Lyon
Direction de la Voirie
Voirie Ingénierie
Conduite d'opérations
20 rue du Lac
BP 69399 Lyon Cedex 03
Standard tél. : 04 78 95 70 04